DIMANCHE 15 NOVEMBRE 2026

DE 10H30
À 13H00



EVENEMENT SignFauna

SORTIE DÉCOUVERTE À LA MAISON DE LA RIVIÈRE DE TOLOCHENAZ

En langue des signes !

VISITE GUIDÉE GRATUITE !

s-5.ch

EN PARTENARIAT AVEC

Wonder Fauna

SAMEDI 15/11 2026

DE 10H30 À 13H00

GRATUIT
TOUT PUBLIC
TRADUIT EN LSF
(22 pers maximum)

RENDEZ-VOUS
Devant le centre
Chemin du Boiron 2
1131 Tolochenaz
maisondelariviere.ch

À la découverte des araignées !
Venez découvrir la Maison de la Rivière, à Tolochenaz, et le monde étonnant des araignées.
Pierre Loria, spécialiste des araignées, vous expliquera comment elles vivent et pourquoi elles sont utiles à la nature. Vous pourrez aussi lui poser vos questions. Si la météo le permet, nous partirons ensuite observer les araignées à l'extérieur.

ENVIE DE PROLONGER LA JOURNÉE ?
Vous pourrez manger sur place, à vos frais, ou apporter votre pique-nique, puis visiter librement les expositions.
Dès 9h30, des croissants sont proposés sur réservation, à vos frais.

À APPORTER
Pensez à prendre votre carte Raiffeisen et votre carte AI si vous en avez une. Sans carte Raiffeisen, votre entrée sera prise en charge.

TRANSPORT PUBLIC : Prendre le train de 09 : 24 à Genève-Cornavin. Arrivée à 10 : 08 à l'Arrêt Tolochenaz, les Saux puis 20 min de marche à pied pour atteindre la Maison de la Rivière.

ADRESSE VOITURE : Chemin du Boiron 2 1131 Tolochenaz
(Place de Parking : à côté de la Maison de la Rivière)









Information pratique :
Pour les participantes et participants ne disposant pas d'une carte Raiffeisen, l'entrée à la Maison de la Rivière sera prise en charge. Les familles qui le souhaitent pourront ensuite prolonger leur journée sur place (pique-nique et visite libre). Il serait donc nécessaire d'informer les participants d'apporter leur carte AI, si ils en possèdent une, ainsi que leur carte Raiffeisen.

Association S5 : Avenue de Chamonix 3A, 1207 Genève
s-5.ch

(En cas de météo capricieuse, la sortie nature sera reportée au week-end suivant)
Les associations WonderFauna et S5 déclinent toute responsabilité en cas d'accident, de vol ou de perte de matériel.
Chaque participant est responsable de s'assurer individuellement contre les accidents non professionnels et la responsabilité civile.